



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 21 février 2019

n° 022-19 C

Objet : RD - Débat d'orientations budgétaires 2019 et approbation du rapport d'orientations budgétaires

- date de convocation le 15 février 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-et-un février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 61

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Emmanuelle Andrevon

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Pierre Coendoz à Jérôme Esquevin - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Marie-José Dussauge à Sylvie Koska - de Jean-Pierre Fressoz à Annick Bonniez - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Delphine Julien à Patrick Roulet - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Benoît Cerino - de Dominique Pommat à Bernard Januel - de Walter Sartori à Driss Bourida

conseillers excusés : 11

Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey - Maryse Fabre - Philippe Gamen - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Marie Perrier - Benoît Perrotton

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 21 février 2019

délibération **n° 022-19 C**

objet **RD - Débat d'orientations budgétaires 2019 et approbation du rapport d'orientations budgétaires**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances, des transferts de charges, de l'organisation des services et du droit des sols, rappelle qu'en application des articles L.2312-1 et L.5211-36 du code général des collectivités territoriales, un débat d'orientations budgétaires doit intervenir dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif. Le rapport d'orientations budgétaires, annexé à la présente délibération, porte sur les grandes tendances budgétaires qui se dégagent dans un contexte financier contraint. Il aborde les moyens d'y faire face et réaffirme les orientations que souhaite suivre l'exécutif.

Sont précisés dans ce rapport :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- l'évolution des taux de fiscalité,
- la structure de la gestion de la dette,
- l'évolution des dépenses et des effectifs et leur évolution prévisionnelle,
- les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF),
- un objectif d'évolution annuel du besoin de financement.

Vu les articles L.2312-1 et L.5211-36 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,

Vu l'avis de la commission des finances du 12 février 2019,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec 9 Abstentions :

Article 1 : prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de la transmission du rapport d'orientations budgétaires,

Article 2 : approuve les orientations budgétaires telles que présentées dans ce rapport.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 022-19 C

Objet de l'acte : RD - Débat d'orientations budgétaires 2019 et approbation du rapport d'orientations budgétaires

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 2 - Budget primitif 1 - Débat d'orientations budgétaires

Date de l'acte : 21 février 2019

Annexe : Rapport d'Orientations Budgétaires;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190221-lmc1H21709H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21709H1

Date de transmission en Préfecture : 01 mars 2019

Date de réception en Préfecture : 01 mars 2019